

Service Education/Affaires scolaires

- Inscriptions
- Renseignements
- Paiements des activités

Responsable du service Education en Mairie :

Linda CIRASA : 04 93 76 33 33

linda.cirasa@villefranche-sur-mer.fr

Affaires Scolaires - Ecole Calderoni

18 avenue Gallieni : 04 93 76 33 73

affairescolaires@villefranche-sur-mer.fr

Les règlements

Site : portailfamille.villefranche-sur-mer.fr

En espèces ou par chèque à l'ordre du

Trésor Public ou en ligne sur le portail famille.

Les inscriptions

Pour les 1ères inscriptions

Ecole les Magnolias : une permanence aura

lieu les **vendredis** matin à compter du :

vendredi 6 mars.

Ecole J. Calderoni : les inscriptions se feront uniquement sur rendez-vous : **04 93 76 33 73**

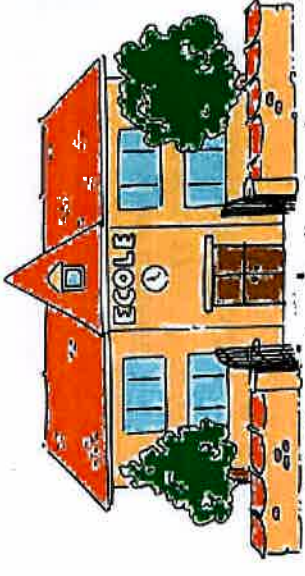
NAVETTE SCOLAIRE : mise en place par la

Métropole NCA pour les hauts quartiers.

Abonnement à effectuer auprès de **SCOLABUS**

transport-scolaire@nicedazedazur.org

04 89 98 16 42



Pour les dossiers de renouvellement,

L'inscription s'établit avec retour du dossier et en ligne sur le compte portailfamille.villefranche-sur-mer.fr auprès du Service des Affaires Scolaires.



SIVOM

de Villefranche Sur Mer
Centre de loisirs

Pour toute inscription s'adresser au :
4 rue de l'Esquiaou

06230 VILLEFRANCHE-SUR-MIER

04 93 01 86 60

jeunesse@sivom-villefranche.org



**VILLEFRANCHE-
SUR-MER**



**Ses écoles vous
accueillent !**

**Année scolaire
2026-2027**



Ecole élémentaire Joseph Calderoni

Directrice Ariane GRANGE

04 93 76 14 77

ecole.0061621E@ac-nice.fr

Horaires temps scolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 8h20 à 12h et de 13h50 à 16h30

Horaires temps péri-éducatif

perielementaire@villefranche-sur-mer.fr

04 93 76 33 73

Accueil du matin - avant l'école

De 7h30 à 8h20 (forfait mensuel)

Pause méridienne

De 12h à 13h50

Restauration et jeux d'extérieur

Accueil du soir - après l'école

De 16h30 à 18h30 (forfait mensuel)

Etude surveillée

(à partir du CE1)

Lundi, mardi et jeudi

De 16h30 à 17h45 (forfait mensuel 34€)

Organisation de la rentrée

Rentrée scolaire :

Mardi 1^{er} septembre 2026

Ouverture du restaurant scolaire

Mardi 1^{er} septembre 2026 pour les sections bleues et jaunes de l'école maternelle les Magnolias ainsi que pour toutes les classes de l'école élémentaire Joseph Calderoni.

Le jeudi 3 septembre 2026 pour la section des roses de l'école maternelle les Magnolias

Ouverture de l'accueil périscolaire

Le jeudi 3 septembre 2026 pour toutes les sections de l'école maternelle Les Magnolias, ainsi que pour toutes les classes de l'école élémentaire Joseph Calderoni.

L'étude surveillée débutera :

Le lundi 7 septembre 2026

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint : du vendredi 16 octobre 2026 au soir au lundi 2 novembre 2026.

Noël : du vendredi 18 décembre 2026 au soir au lundi 4 janvier 2027.

Hiver : du vendredi 19 février 2027 au soir au lundi 8 mars 2027.

Printemps : du vendredi 16 avril 2027 au soir au lundi 3 mai 2027.

Ascension : du mardi 4 mai 2027 au soir au lundi 10 mai 2027.

Fin des cours : vendredi 2 juillet 2027



Ecole maternelle Les Magnolias

Directrice Céline POVEDA

04 93 55 65 04

ecole.0060767B@ac-nice.fr

Horaires temps scolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 8h05 à 11h45 et de 13h20 à 16h

Horaires temps péri-éducatif

perimaternelle@villefranche-sur-mer.fr

tel : 06 17 57 68 21

Accueil du matin - avant l'école

De 7h30 à 8h05 (forfait mensuel)

Pause méridienne

De 11h45 à 13h20

Restauration et jeux d'extérieur

Accueil du soir - après l'école

De 16h à 18h30 (forfait mensuel)

Accueil périscolaire animé (jeux, temps

calme...)

INSCRIPTION SCOLAIRE - ANNEE 2026 / 2027
(1 PAR ENFANT)

La demande de renseignements doit être intégralement remplie pour être prise en compte

En classe de : _____

ECOLE :

Maternelle des MAGNOLIAS

Primaire Joseph CALDERONI

NOM..... Nom d'usage : Sexe M F

Prénom(s)

Né(e) le...../...../..... Lieu de Naissance..... Nationalité :

Adresse :

Mère Nom de jeune fille..... Autorité parentale : Oui Non

Nom Marital (Nom d'usage) : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable

Téléphone travail : Courriel :

Père Autorité parentale : Oui Non

Nom: Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable

Téléphone travail : Courriel :

SITUATION FAMILIALE : Célibataire Marié(e) Vie maritale Divorcé(e) Séparé(e) Concubinage

Autre responsable légal (Personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui Non

Organisme :

Fonction : Lien avec l'enfant

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Téléphone portable :

Courriel :

INFORMATIONS PERISCOLAIRES

Garderie matin : Oui Non Garderie du Soir : Oui Non

Restaurant scolaire : Oui Non Navette Scolaire (SCOLABUS) : Oui Non

Etude Surveillée à partir du CE1 (élémentaire) Oui Non

Date :

Signature de la Mère

Signature du Père

PIECES A FOURNIR POUR INSCRIPTIONS EN ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRES

Se munir de la fiche d'inscription et des pièces ci-après :

1. LIVRET DE FAMILLE ou extrait d'acte de naissance portant filiation
ORIGINAL+ 1 Photocopie
2. DOCUMENT D'IDENTITE DES 2 PARENTS AVEC PHOTO
ORIGINAL + 1 Photocopie
3. En cas de divorce ou de séparation, jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant
ORIGINAL + 1 Photocopie
4. 2 JUSTIFICATIFS DE DOMICILE DES PARENTS
ORIGINAL + 1 photocopie de chaque pièce :
 - Avis d'imposition ou de non-imposition (sans les sommes) si adresse actuelle
 - Facture :
 - o EDF/GDF
 - o Ou EAU D'AZUR
 - o Ou quittance de loyer ou bail
 - o Ou attestation assurance maison
5. PARENTS HEBERGES CHEZ UNE TIERCE PERSONNE
ORIGINAL+ 1 Photocopie de chaque pièce
 - Attestation d'hébergement + copie pièce d'identité de l'hébergeant avec son justificatif de domicile :
Facture :
 - o EDF/GDF
 - o Ou EAU D'AZUR
 - o Ou quittance de loyer ou bail
 - o Ou attestation assurance domicile
 - Justificatif de domicile de l'hébergé chez l'hébergeant :
 - o Relevé de compte bancaire (RIB) ou
 - o Attestation de sécurité sociale
 - o Attestation CAF
6. CARNET DE VACCINATIONS
ORIGINAL + 1 Photocopie
7. CERTIFICAT DE RADIATION (si l'enfant a été scolarisé)
ORIGINAL + 1 Photocopie



Villefranche sur-mer

RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire est prévue à l'école maternelle des « Magnolias » et à l'école élémentaire « J. Calderoni » le **mardi 1er septembre 2026**.

La cantine fonctionnera :

A l'école maternelle :

- **Le mardi 1^{er} septembre 2026** pour **les Bleus (MS) et les Jaunes (GS)**
- **Le jeudi 3 septembre 2026** pour **les Roses (PS)**

A l'école élémentaire :

- **Le mardi 1er septembre 2026**

L'accueil périscolaire débutera pour tous les élèves **le jeudi 3 septembre 2026**.

L'étude surveillée débutera **le lundi 7 septembre 2026 (à partir du CE1)**

La navette scolaire : l'abonnement se fera avec SCOLABUS : transport-scolaire@nicedazur.org
(Tel : 04 89 98 16 42) et fonctionnera dès le jeudi 3 septembre 2026 matin et soir.

✦ **Pour les 1^{ères} inscriptions scolaires auprès des Directrices :**

En maternelle : Madame POVEDA, Directrice tiendra une permanence **les vendredis matin à compter du 6 mars 2025 jusqu'au 26 juin 2026**. Prendre rendez-vous par mail : ecole.0060767B@ac-nice.fr **ou par téléphone 04 93 55 65 04**

En élémentaire : prendre rendez-vous auprès de Madame GRANGE, Directrice par téléphone : 04 93 76 33 73

✦ **Pour les 1^{ères} inscriptions sur la Commune et aux activités périscolaires (cantine/garderie/étude) auprès du Service des Affaires Scolaires (dossier complet avec certificat médical et assurance scolaire 2026/2027 obligatoires) :**

A l'école maternelle Les Magnolias : lors des permanences **les vendredis matin à compter du 6 mars 2026 jusqu'au vendredi 26 juin 2026**.

A l'école Elémentaire J. Calderoni : sur rendez-vous uniquement (04 93 76 33 73)

✦ **Pour le renouvellement d'inscriptions aux activités périscolaires :**

Le dossier régularisé sera à retourner à l'enseignante ou au service des Affaires Scolaires (certificat médical obligatoire et assurance scolaire 2026/2027) **avec inscription en ligne obligatoire sur le compte « portailfamille.villefranche-sur-mer.fr »**

 Ne pas oublier de créer votre compte sur le portail famille

Les inscriptions au restaurant scolaire, aux garderies et à l'étude surveillée sont validées pour toute l'année



Toute absence à la cantine et/ou à la garderie devra être signalée par téléphone et par mail. Ne seront déduites que les absences en cantine pour maladie à partir de 3 jours consécutifs avec présentation d'un certificat médical au service des Affaires Scolaires.

Maternelle : perimaternelle@villefranche-sur-mer.fr : 06 17 57 68 21

Elémentaire : perielementaire@villefranche-sur-mer.fr : 04 93 76 33 73

L'inscription de votre enfant ne sera validée et effective pour la rentrée que si vous êtes à jour de vos factures (cantine, garderie, étude).

Un seul et même rendez-vous pour les fratries

Le service Education /Affaires Scolaires

Ecole élémentaire J. Calderoni 18 avenue Galliéni - 04.93.76.33.73



Villefranche
Sur Mer

merci de cocher pour tout changement de situation

Commune de Villefranche-sur-Mer
Service Education/ Affaires Scolaires
18 Avenue Gallieni
06230 Villefranche Sur Mer
Tel : 04 93 76 33 73
Année scolaire 2026-2027

Responsable

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

Situation Familiale :

Adresse :

Profession :

Adresse Mail :

Téléphone :

Nombre d'enfant(s) dans le foyer :

Autorité parentale :

J'adhère à la facture par mail : Oui Non
portailfamille.villefranche-sur-mer.fr

J'autorise l'envoi de messages électroniques par le service scolaire sur mon adresse mail Oui Non

Conjoint(e)

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

Situation Familiale :

Adresse :

Profession :

Adresse Mail :

Téléphone :

Nombre d'enfant(s) dans le foyer :

Autorité parentale :

J'adhère à la facture par mail : Oui Non
portailfamille.villefranche-sur-mer.fr

J'autorise l'envoi de messages électroniques par le service scolaire sur mon adresse mail Oui Non

L'enfant

Nom : Sexe :

Prénom : Date de naissance :

Ecole : Lieu de naissance :

Classe :

Choix des accueils

Les inscriptions aux activités périscolaires seront validées pour toute l'année scolaire

Ecole maternelle les Magnolias

Restauration scolaire : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Accueil garderie forfait mensuel :

Matin 7h30-8h05 : Oui Non Soir 16h00-18h30 : Oui Non

Ecole Elémentaire Calderoni

Restauration scolaire : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Accueil garderie forfait mensuel :

Matin 7h30-8h20 : Oui Non Soir 16h30-18h30 : Oui Non

Etude surveillée : (lundi, mardi, jeudi) Forfait 34 € : Oui Non

Navette scolaire : Oui Non Abonnement auprès de SCOLABUS: transport-scolaire@nicedazur.org tel : 04 89 98 16 42

NB : Les inscriptions aux garderies/Etude cochées seront facturées ainsi que les absences non justifiées pour le restaurant scolaire. Toute absence justifiée en cantine sera régularisée le mois suivant au bout du 3^{ème} jour avec certificat médical.

La santé de votre enfant (allergie/pathologie) impose-t-elle la mise en place d'une convention de repas spécifique (circulaire N°2003-135 du 08-09-2003) Non Oui (si oui, joindre le PAI au dossier)

Présente-t-il des allergies ou intolérances alimentaires Non Oui Lesquelles.....



Villefranche
Sur Mer

merci de cocher pour tout changement de situation

Commune de Villefranche-sur-Mer
Service Education/ Affaires Scolaires
18 Avenue Gallieni
06230 Villefranche Sur Mer
Tel : 04 93 76 33 73
Année scolaire 2026-2027

Documents à fournir

Pour les 1ères inscriptions

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, EAU D'AZUR, BAIL...)
- Copie des trois derniers bulletins de salaire des parents ou autre justificatif d'emploi ou de recherche d'emploi
- Attestation CAF avec dernier quotient familial ou copie avis impôt 2025 sur 2024 dans sa totalité ou attestation CCSS,
- SPME....
- Le cas échéant, copie du Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- Fiche sanitaire de liaison remplie et signée
- Le règlement cantine et périscolaire daté et signé
- Attestation d'assurance de responsabilité **pour toute l'année scolaire 2026 2027**

Il est de votre intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels votre enfant pourrait être exposé dans le cadre des activités proposées (responsabilité civile et individuelle).

Contrat N° Compagnie d'assurance :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT SUR PRESENTATION D'UNE PIECE D'IDENTITE

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :

Exploitation d'image

Mr Mme.....

Donnent Ne donnent pas

L'autorisation à la Mairie de Villefranche-Sur-Mer de reproduire ou représenter la (les) photographie(s) prise(s) par celle-ci et représentant mon enfant pour les usages suivants :

- Publication dans le cadre d'articles d'information du bulletin municipal
- Publication dans la presse
- Publication de photos ou d'images à partir des supports réalisés dans le cadre de la communication municipale

Ceci sans aucun but commercial. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des) photographie(s) ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée. Cette autorisation est valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Certificat Médical Obligatoire

Je soussigné(e) Docteur.....

Certifie que l'enfant.....

Est à jour de ses vaccinations et apte à pratiquer les activités sportives dispensées lors des activités périscolaires.

Fait -à le..... Signature et cachet du médecin



Villefranche
Sur Mer

merci de cocher pour tout changement de situation

Commune de Villefranche-sur-Mer
Service Education/ Affaires Scolaires
18 Avenue Gallieni
06230 Villefranche Sur Mer
Tel : 04 93 76 33 73

Année scolaire 2026-2027

FICHE RELATIVE A LA TARIFICATION DES PRESTATIONS ENFANCE

NOM DE L'ENFANT :

Adresse du foyer où vit l'enfant :

Nombre d'enfants à charge dans le foyer

Composition et Ressources du Foyer

NOM :

PRENOM :

Lien avec l'enfant :

Situation familiale :

Marié(e) Célibataire Pacs Union libre Divorcé (e) Veuf/ve

Séparé (e)

Employeur :

Adresse employeur :

.....

NOM :

PRENOM :

Lien avec l'enfant :

Situation familiale :

Marié(e) Célibataire Pacs Union libre Divorcé (e) Veuf/ve

Séparé (e)

Employeur :

Adresse employeur :

.....

Régime social

CAF CCSS MSA SPME

Autre, à préciser :

Montant des prestations mensuelles perçues :

.....

CAF CCSS MSA SPME

Autre, à préciser :

Montant des prestations mensuelles perçues :

Pièces nécessaires pour le calcul de votre quotient familial

Pour les 1ères inscriptions :

CAS n°1 : Je perçois des prestations familiales de la CAF :

Je fournis : Une attestation avec mon dernier quotient familial

CAS n°2 : Je ne perçois pas de prestations familiales de la CAF :

Je fournis : L'avis d'imposition 2025 des revenus déclarés par l'ensemble du foyer au titre de 2024 avec le dernier décompte des prestations familiales versées par ma caisse sociale (CCSS, SPME, MSA)

CAS n°3 : Je ne perçois pas de prestations familiales :

Je fournis : L'avis d'imposition 2025 des revenus déclarés par l'ensemble du foyer au titre de 2024

Pour tout changement de situation merci de nous le signaler avec justificatifs

A défaut, le tarif au plafond sera appliqué.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur déclarent exacts l'intégralité des renseignements inscrits par mes soins dans ce dossier.

Date :

Signatures des responsables légaux



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Pollomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.)

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, LUNETTES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES, ETC...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné,..... responsable légal de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :



Villefranche sur mer

Commune de Villefranche-sur-Mer REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS PERISCOLAIRE

Merci de bien vouloir prendre connaissance, avec vos enfants, du présent règlement

L'accueil périscolaire est un service proposé par la Commune. Il organise l'accueil des élèves à l'école avant et après la classe

Le règlement intérieur fixe les règles de vie et délimite un cadre pour les enfants, les parents et le personnel.

Le présent règlement est consultable auprès du Service Education et sur le site de la Mairie Rubrique « Enfance et Jeunesse » ainsi que sur le « portail famille ».

Le seul fait d'inscrire un enfant à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire ainsi qu'à l'étude constitue pour les parents l'acceptation de ce règlement.

1 - L'accueil périscolaire

Ecole maternelle les Magnolias

Matin : 7h30-8h05

Pause Méridienne : 11h45 à 13h30

Soir : 16h00-18h30

Ecole élémentaire Calderoni

Matin : 7h30-8h20 (entrée garderie par avenue Galliéni)

Pause Méridienne : 12h à 13h50

Soir : 16h30-18h30 – (sortie par avenue Gallieni)

Les élèves inscrits à la garderie seront pris en charge par le service périscolaire.

Ils ne pourront quitter la garderie, qu'accompagnés de leurs parents ou d'une personne déléguée par ces derniers : dans ce cas précis, cette personne sera au moins scolarisée au collège et obligatoirement mentionnée sur la fiche de renseignements (dossier famille).

Le responsable de l'accueil est susceptible de demander une pièce d'identité à toute personne (même les parents) venant chercher un enfant.

La sortie en garderie se fera à partir de :

A la maternelle : 16h10

En élémentaire : 16h35

Pour des raisons de bon fonctionnement, il est impératif que les parents préviennent le service périscolaire pour toute absence ou en cas de retard pour récupérer leur(s) enfant(s) à la garderie du soir.

Ecole maternelle « Les Magnolias » : perimaternelle@villefranche-sur-mer.fr ; 06 17 57 68 21

Ecole élémentaire Calderoni : perielementaire@villefranche-sur-mer.fr ; 04 93 76 33 73

2- La prévention sanitaire

Le personnel municipal chargé de la surveillance et de l'accueil périscolaire n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants, sauf si un P.A.I le prévoit et en cas d'urgence.

Les parents devront fournir aux affaires scolaires, dès le premier jour de la rentrée, le P.A.I et le traitement de l'élève en double exemplaires (enseignants et personnel du périscolaire) pour des raisons de sécurité.

En cas d'accident, le personnel de l'accueil périscolaire prévient la famille par téléphone et les services d'urgence si nécessaire.

Les élèves atteints de maladie contagieuse ne pourront être accueillis à l'accueil périscolaire durant le temps d'éviction légal. Pour être à nouveau acceptés, ils devront présenter un certificat médical de non contagion.

Tout élève fiévreux ou qui présente des symptômes particuliers, ne pourra être accueilli.

L'équipe de l'accueil périscolaire se réserve le droit de contacter les parents pour récupérer l'élève, si l'état de santé le nécessite et de l'isoler jusqu'à l'arrivée des parents.

Les élèves nécessitant une attention particulière suite à un accident (plâtre, béquilles, etc.), devront présenter un certificat médical attestant de leur capacité à intégrer l'accueil périscolaire.

Dans le cas contraire, ils ne pourront être accueillis.

3 - Le restaurant scolaire

Ecole maternelle Les Magnolias
Pause Méridienne : 11h45 à 13h30

Ecole élémentaire Calderoni
Pause Méridienne : 12h à 13h50

ORGANISATION DES SORTIES ET ENTREES A 12H ET A 13H50

Les enfants ne déjeunant pas à la cantine seront accompagnés et récupérés par leur enseignante

Classes du bâtiment du haut et du bas :

- **Sortie à 12h par Galliéni**
- **Rentrée à 13h50 par Galliéni**

Les menus proposés répondent aux normes nutritionnelles en vigueur et respectent l'équilibre alimentaire.

Le déjeuner se compose d'une entrée, d'un plat protidique, d'un accompagnement de légumes ou de féculents et de desserts (laitages, fruits, pâtisseries...)

Pour les enfants qui ne mangent ni viande, ni charcuterie quelles qu'en soient les raisons, il n'y aura pas de repas de substitution. Par conséquent, aucune viande, ni charcuterie ne leur sera servie dans l'assiette lorsqu'il y en aura au menu.

Les parents dont les enfants ne mangent pas de viande sont priés de le signaler à l'inscription dans le dossier périscolaire.

Les élèves atteints de troubles de la santé sont pris en charge dans le cadre d'une démarche appelée P.A.I. ou Projet d'Accueil Individualisé (dossier effectué par les Directeurs des écoles).

Pour la sécurité des élèves, en fonction de l'importance de la pathologie et des restrictions qui en découlent, la restauration scolaire se réserve le droit de demander aux parents un panier repas.

4 – L'étude surveillée : Les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h45

- 16 h 30 à 16 h 45 : récréation sous la surveillance des encadrants
- 16 h 45 à 17 h 45 : étude surveillée
- 17 h 45 à 18 h 30 : départ ou bascule en garderie (facturée) sortie avenue Galliéni.

5- La tarification du temps périscolaire

Pour la restauration, le Conseil Municipal fixe un barème dégressif (2,40 € ou 2,70 € ou 3 € ou 4 € pour les enfants en dérogation) selon le quotient familial (CAF, CCSS) ou en fonction des revenus du foyer (Avis impôt N-1 sur revenus N-2).

Tout repas ne sera déduit qu'à compter du 3^{ème} jour d'absence pour maladie uniquement et sur présentation d'un certificat médical au Service des Affaires Scolaires :

affair scolaires@villefranche-sur-mer.fr

L'accueil périscolaire du matin et du soir est calculé sur la base d'un forfait mensuel selon le quotient familial en fonction des revenus du foyer et ne pourra donner lieu à un remboursement en cas d'absence.

La tarification de l'étude surveillée votée par le Conseil Municipal, sous une forme forfaitaire est de **34 euros**. **Toute étude entamée est due dans sa totalité.**

En cas d'absence de pièce justificative, le tarif maximum sera appliqué.

En cas de facture impayée, l'enfant ne pourra plus y être inscrit, le mois suivant.

La facture sera adressée mensuellement par courrier ou en ligne par le régisseur des recettes et payable dès réception ou selon la date limite de règlement.

Les règlements pourront être effectués :

- Par chèque à l'ordre du « Trésor Public » par voie postale ou dans la boîte aux lettres de l'école
- En ligne sur le portail famille : **portailfamille.villefranche-sur-mer.fr**
- En espèces avec l'appoint sur RV auprès du régisseur à l'école Caldéroni : 04 93 76 33 73

Aucun paiement en chèque ou en espèces ne pourra être remis ni au personnel non habilité ni aux enseignants.

En ce qui concerne les impayés :

Dès réception de l'avis de sommes à payer, les parents devront régulariser leur paiement auprès de :

La Trésorerie de Cagnes sur mer : 2 rue de Paris CS 10008 06806 CAGNES SUR MER

Tel : 04 92 02 43 00 – mail : sgc.cagnes-sur-mer@dgifp.finances.gouv.fr

6- Les règles de vie – la discipline

Dans le cadre du projet pédagogique, le Service Education se doit de vous rappeler les règles de vie au sein de l'école J. Calderoni.

Il incombe à l'élève de respecter les règles de bon comportement à savoir :

Le respect

- des adultes
- des camarades
- de la nourriture, du matériel et des lieux

Le langage

- L'élève doit surveiller ses paroles, choisir des mots corrects et respectueux pour s'exprimer.
- Les mots grossiers, les moqueries, les insultes sont inappropriés et interdits à l'école. L'élève doit apprendre à tenir compte des sentiments d'autrui pour être lui-même respecté.

Le comportement

- L'intimidation, la violence et les bagarres sont interdites. L'élève doit apprendre à régler les conflits par l'écoute et la parole. Il doit comprendre que les actes violents sont dangereux pour lui et les autres car ils impactent le bien être des élèves et l'ambiance scolaire.
- Les parents **sont responsables** de la tenue et de la conduite de leurs enfants pendant le temps de l'accueil périscolaire. Toute dégradation commise par un enfant sera à la charge de ses représentants légaux.

Les jeux électroniques

- Les consoles, le téléphone portable ou tout objet de valeur sont interdits.

Le service périscolaire décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Afin de prévenir tout risque de débordement, le Service Education met en place une campagne de prévention et de communication sur la bonne attitude et le respect de l'élève au sein de l'établissement.

Tout comportement non respectueux pendant le temps périscolaire entrainera l'établissement d'un mot de rappel à l'ordre écrit. Il sera inséré dans le cahier de liaison à votre attention pour signature et les parents seront contactés afin d'en être informés.

Au 3^{ème} mot de rappel à l'ordre, votre enfant sera exclu du temps périscolaire (garderie du matin, pause méridienne et garderie du soir) durant un jour ou plus selon la gravité de l'incident.

Les motifs d'exclusion :

- 1- Non-respect du présent règlement
- 2- Les horaires d'arrivée et de départ devront impérativement être respectés, faute de quoi, une exclusion des services d'accueil pourra être prononcée.
- 3- Mauvais comportement persistant malgré un entretien avec les parents
- 4- Défaut de paiements ou retards répétés, après rappel du service des affaires scolaires.

INSCRIPTION AU TEMPS PERISCOLAIRE ET A L'ETUDE SURVEILLEE

(A détacher et à retourner au Service des Affaires Scolaires)

RESTAURANT SCOLAIRE

L M J V

Type repas

Standard Autre

PAI

ACCUEIL PERISCOLAIRE

GARDERIE DU MATIN

GARDERIE DU SOIR

ETUDE SURVEILLEE

A partir du CE1

NAVETTE SCOLAIRE SCOLABUS

NAVETTE MATIN

NAVETTE SOIR

Je soussigné(e)

Déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'étude surveillée.

Je m'engage à informer mon enfant des dispositions qu'il contient.

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Classe :

Signature (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Fait à

Le

SIGNATURE DES PARENTS